
**PROCES VERBAL REDUIT
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 FÉVRIER 2025**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 13 février 2025.

Le treize février deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le sept février deux mille vingt-cinq s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, Mme Danièle DUBREIL, M. Claude MATHON, M. Philippe HOGOMMAT, Adjoints au Maire.

M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Daniel HEQUET, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Christian DANDRIMONT, M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Michel PICARD	à	Mme Tatiana PRIEZ
Mme Laurence TEREFENKO	à	Mme Christine ROBERT
Mme Laura BELLOIS	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
Mme Nicole SIEPI	à	M. Claude MATHON
M. Franck GAILLOT	à	M. Chaouki BOUBERKA
Mme Amandine MARTINEZ	à	M. Abdelmalek BENSEDDIK
M. Laurent BOULA	à	Mme Danièle DUBREIL

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
Mme Virginie THERIZOLS
M. Guillaume GINGUENE
Mme Coline OLIVIER
M. Sylvain LANDEMAINE

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Abdelmalek BENSEDDIK

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

039.02.2025 FINANCES

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025, au vu du rapport d'orientations budgétaires.

040.02.2025 FONCIER**ATELIER A – DESAFFECTATION ET DECLASSERMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE BATIE CADASTREE SECTION AN n°102p SISE PLACE JEAN JAURES – RUE ARISTIDE BRIAND, A OSNY EN VUE DE LEUR INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL ET DE SA CESSION ULTERIEURE**

Décide à l'unanimité de constater la désaffectation effective et matérielle de la parcelle cadastrée section AN n°102p sise Place Jean Jaurès, rue Aristide Briand, à Osny correspondant au bâtiment dénommé « Atelier A » et au terrain attenant, pour une surface approximative de 832m².

Décide à l'unanimité de prononcer le déclassement définitif du domaine public communal de la parcelle cadastrée section AN n°102p sise Place Jean Jaurès, rue Aristide Briand, à Osny.

041.02.2025 URBANISME**INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) – DEMANDE D'ENREGISTREMENT – SOCIETE CYDEC – EN VUE DE L'EXPLOITATION D'UNE DECHETTERIE-RECYCLERIE A PUISEUX-PONTOISE : AVIS DE LA COMMUNE**

Décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) déposée par la Société CYDEC, auprès de la Préfecture du Val d'Oise, pour l'exploitation d'une déchetterie-recyclerie sur le territoire de la commune de Puisseux-Pontoise, Route de Boissy-l'Aillerie.

042.02.2025 CULTURE**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE CONCERNANT LE PROJET « EN SCENE ! » QUI PROPOSE DES RENCONTRES ET DES CONCERTS AVEC LA PARTICIPATION DES ELEVES DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**

Approuve à l'unanimité les termes de la convention de partenariat « En scène ! » avec le Conseil départemental du Val d'Oise, pour l'année scolaire 2024-2025, relative au projet " Un temps pour Elles " ayant notamment pour aboutissement la réalisation de deux concerts, le premier à l'abbaye de Maubuisson à Saint-Ouen l'Aumône et le second à Vigny.

043.02.2025 FINANCES**GARANTIE D'EMPRUNT – PROGRAMME DE 64 LOGEMENTS SOCIAUX SEQENS - 50 BIS RUE DU VAUVAROIS (bâtiment A) – 6 RUE DE PUISEUX (bâtiment C) 95520 OSNY**

Décide à l'unanimité d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts contractés par la société SEQENS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 8 576 099 euros, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêts.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 8 576 099 euros au titre du contrat de Prêt N° 159700 constitué de 7 Lignes du Prêt.

La convention de garantie prévoit en contrepartie de la garantie d'emprunt, la réservation de 12 logements (4 PLAI, 5 PLUS et 3 PLS) situés dans l'opération durant toute la durée des prêts.

044.02.2025 URBANISME / VOIRIE**PLAN LOCAL DES MOBILITES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE : AVIS DE LA COMMUNE**

Décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le Plan Local des Mobilités tel qu'arrêté par communauté d'Agglomération le 17 décembre 2024.

045.02.2025 AFFAIRES GENERALES

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales n°257.11.2024 à 030.01.2025.

Fait à Osny, le **19 FEV. 2025**



Pour le Maire Absent, par suppléance,

Jean-Yves Caillaud
Jean-Yves CAILLAUD, adjoint au Maire